



N° d'épreuve FFM _____ **221**
 Moto-Club _____ **MOTOR CLUB LIMOUSIN**
 N° d'affiliation _____ **0505**
 Date _____ **09 OCTOBRE 2022**
 Lieu _____ **PANAZOL (87)**
 Organisateur technique - _____
 E-mail _____ **contacts@motorclublimousin.com**
 Téléphone _____ **06.83.62.95.77**

TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : ☒ Trial Outdoor ☐ Trial Indoor ☐ Trial Urbain

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ **JF NEYRAUD** Licence : **018203**
 Président du Jury ou Arbitre* _____ **Marylène SABOTIER** Licence : **021649**
 Membre du Jury _____ Licence : _____
 Membre du Jury _____ Licence : _____
 Commissaire technique responsable _____ **Jean Christophe LEGUET** Licence : **244235**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description : nombre tours, zones par tour...
S1- OPEN	15		conforme au RTS	3x9-30€ >17ans- 15€<17ans- majoré à 35 et 20 si 27/02 matin
S2/S2+/S3/S3+/S4/S4+	12		conforme au RTS	3x9-30€ >17ans- 15€<17ans- majoré à 35 et 20 si 27/02 matin
MINI TRIAL TR1	8	13	conforme au RTS	15 Tours max - 15€
MINI TRIAL TR2	7	12	conforme au RTS	3x5 meilleurs - 15€
MINI TRIAL TR3	6	11	conforme au RTS	3x5 meilleurs - 15€



TV2 – Trial Vintage Challenge

Une catégorie motos anciennes est prévue sur l'épreuve et comptera pour le "TV2 – Trial Vintage Challenge" :

☒ OUI ☐ NON

Les cylindrées seront conformes à l'article 7 des RTS Trial :

7-10 ans : 80cc maximum
 11-14 ans : 125cc maximum
 15 ans et plus : cylindrée libre

Engagement :

Site Internet _____ **http://motorclublimousin.com**
 Contact _____ **Chantal**
 Téléphone _____ **06.83.62.95.77**
 E-mail _____ **contacts@motorclublimousin.com**

Article 4 Horaires Prévisionnels *

 Contrôles Administratifs : **8H30**

 Départ : **9H30**

 Contrôles Techniques : **9H**

 Arrivée : **17H**

 Remise des prix : **17H15**

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

 Hôpital le plus proche **clinique Chenieux**

 Temps de trajet (en min) **20 min**
Article 8 Le site de pratique
Accès :

 Nom du site **Morpiénas-Bois des biches**

 Adresse **PANAZOL (87)**

Les parcours de liaison empruntent-ils des

 voies ouvertes à la circulation publique ? ☐ **OUI** ☒ **NON**
Caractéristiques :

 Longueur du parcours **2kms**

 Temps global imparti **9h30-17h**

 Nombre d'OZT* **6**

*Officiels Commissaires de Zone Trial



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

 Date : **16 février 2022**

MOTO CLUB LIMOUSIN
37, RUE B. DE VENTADOUR
87000 LIMOGES

Visa de la Ligue

 Date : **08/08/22**

Ligue Motocycliste
Nouvelle Aquitaine

Siège : La Rochelle
47350 ESCASSEFORT
antenne : Limousin



- 35 -

Visa de la FFM

 Date : **29/08/2022**

 Numéro : **22/0754**


HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

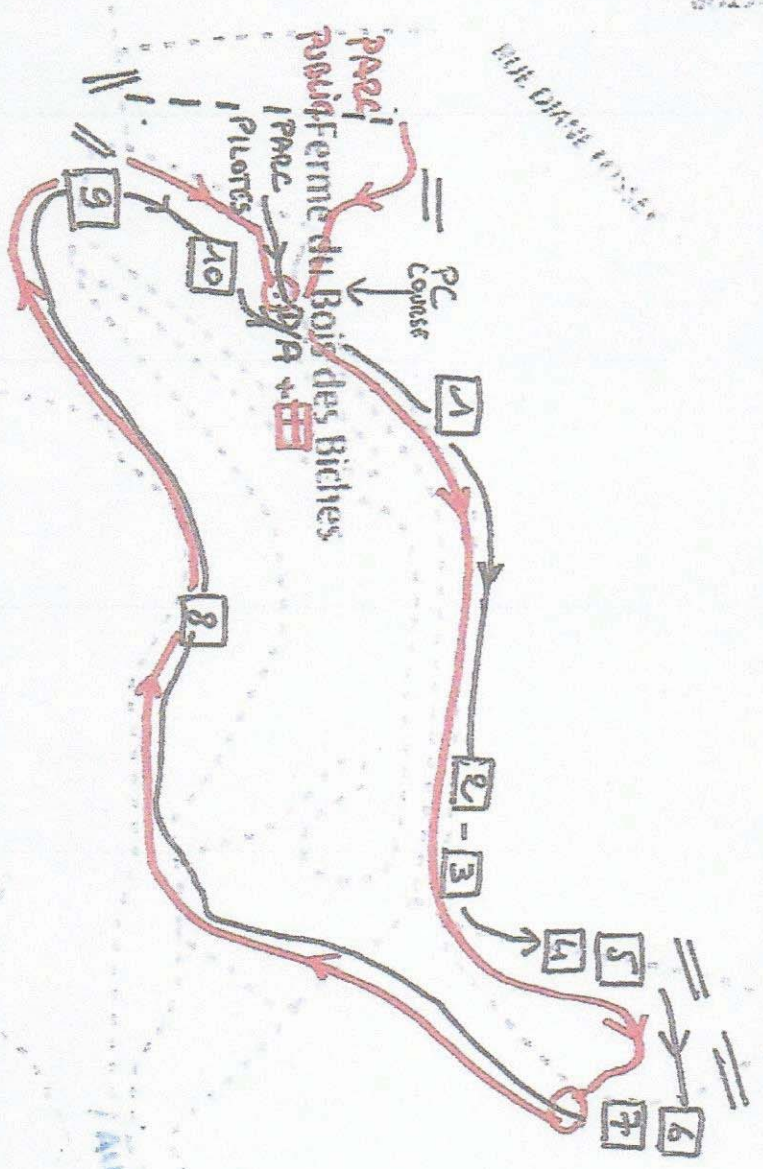
Date **09 OCTOBRE 2022**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8H30	10H	Contrôles administratifs	TOUTES CATEGORIES	
9H	10H15	Contrôles techniques	TOUTES CATEGORIES	
9H		Réunion du Jury		
9H30		1er départ	TOUTES CATEGORIES	
	17H	Arrivée	TOUTES CATEGORIES	
17H05		Réunion du Jury		
17H15		Remise des Prix		
	19H	Fin		

CHATELAIN
RUE VICTOR

RUE ALAIN

RUE D'ARRE



TRIAL DE PANAZOL

MOTOR CLUB LIMOUSIN
37, RUE B. DE VENTADOUR
87000 LIMOGES

LEGENDE

ACCES FERMES sauf aux secours

ZONES D'EVOLUTION

SENS PILOTES

SENS PUBLIC

DEPART/ARRIVEE

DANGERES/CHANGEMENTS





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations motos ou de quads**

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460)
dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTOR CLUB LIMOUSIN
50 RUE DU PONT ST MARTIAL - 87000 LIMOGES**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-
331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°**10972020304** garantissant
l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **TRIAL** se déroulant à **PANAZOL**
du **09/10/2022** au **09/10/2022**.

Cette attestation est valable du **09/10/2022 à 7:00** au **09/10/2022 à 21:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut
engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle
se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg**

, le **28 avril 2022**

Pour la société,

AXA France IARD
24220 Avenue du Parc
67100 STRASBOURG
Tél : 03 88 41 03 00



Version juin 2020

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
- Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
- Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

